



SCHWOBSHEIM INFO

JUILLET—AOÛT 2017

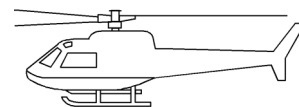


Mairie de SCHWOBSHEIM—Tél : 03.88.85.32.91—Fax : 03.88.57.28.10—Mail : mairie-de-schwobsheim@wanadoo.fr

Enedis

Enedis, dans le cadre de son programme d'entretien des ouvrages électriques, organise chaque année la visite aérienne préventive d'une partie du réseau 20 000 Volts.

Cette opération sera confiée à l'entreprise Jet Systems Hélicoptères Service, à partir du 26 juin sur notre commune, mais reste tributaire des conditions météorologiques.



Conciliateur de Justice



La Mairie est contactée pour des litiges d'ordre privé, mais elle n'a pas la compétence pour résoudre ces problèmes. C'est le Conciliateur de Justice qui est chargé de cette mission. Il gère à l'amiable les litiges d'ordre familial, professionnel ou de consommation tels que : troubles du voisinage, conflit entre propriétaire et locataire, créance impayée, difficultés à faire exécuter un contrat, etc... Mais il ne traite pas les problèmes d'état de personne, ni des litiges avec l'administration ou relevant du droit du travail.

La procédure de conciliation est gratuite. Procédure simple et amiable, elle ne requiert pas l'assistance d'un avocat, sauf cas particulier.

M. FREYTAG, sur RDV au 03.88.82.98.97—Maison de la Citoyenneté, 5 rue de l'Hôpital à Sélestat

Entretien des trottoirs

L'Article 32 du Règlement Sanitaire Départemental indique :

« Les propriétaires et occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer, dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des immeubles et de leurs abords.

Au vue de ces dispositions, chaque habitant est donc tenu de procéder au balayage du trottoir devant sa propriété. »

Merci pour votre participation et compréhension.



www.bas-rhin.fr

Manifestations à Schwobsheim

23 juin

Fête de la Musique



23 juillet

Sentier Ludique organisé par le Club des jeunes



17 Septembre

Pique-nique Communal
(24 en cas de mauvais temps)



30 Septembre

Course Moto



1er Octobre

Fermeture de la Mairie

Pendant les mois de juillet et août, la mairie sera fermée les jeudis matin.

Elle sera également fermée pour congés du 24 juillet au 04 août inclus.

En cas d'urgence, merci de contacter Madame le Maire (03.88.85.38.84 / 06.81.25.51.07) ou l'Adjoint (03.88.85.30.64 / 06.82.58.51.00).



Forte chaleur & Canicule

L'agence Nationale de Santé Publique nous rappelle les dispositions à tenir en cas de forte chaleur ou canicule :



JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU



Je mouille
mon corps et
je me ventile



Je mange
en quantité
suffisante



J'évite les efforts
physiques



Je ne bois pas
d'alcool



Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour



Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches

Mais elle nous rend également attentifs aux signaux d'alerte :



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

N'hésitez pas à signaler en mairie toute personne fragile, par son âge ou état de santé, afin qu'elle figure au registre des personnes vulnérables et fasse l'objet d'un suivi.

Informations en vrac...

↪ L'aire de pétanque située rue des Lilas est utilisable. Des bancs seront prochainement installés pour le confort des joueurs et de leurs spectateurs.



↪ La commune fournit les numéros de voirie à apposer sur votre maison. Si vous n'en possédez pas, merci de passer en mairie pour les commander.



↪ En ces périodes festives, les rencontres entre amis ou en famille posent toujours des problèmes de matériel. Sachez que le Comité des Fêtes loue des tables (2m x 0.80m) au tarif de 3 € et bancs pour 1 € - Contact David Mathis 06.60.55.24.69. La commune loue des chaises à 0.35 € l'unité.



↪ Attention au démarchage téléphonique : Si on vous laisse un message avec un numéro à recontacter surtout de le faites pas. Dites vous que si c'est vraiment important, votre interlocuteur vous recontactera !



↪ Avant votre départ en vacances, pensez à l'opération "tranquilité vacances" sur le site www.interieur.gouv.fr (Accueil → A votre service → Ma sécurité → Conseils pratiques → Mon domicile). Ou signalez votre départ à la gendarmerie du secteur (Marckolsheim) sans oublier vos voisins, qui peuvent surveiller votre habitation en votre absence.

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



Bonnes vacances